http://www.unsa-fp.org/?2017-une-nouvelle-etape-de-la-revalorisation-des-remunerations-847

En 2017 : nouvelle étape de la revalorisation des rémunérations

- Actualités -

Date de mise en ligne : lundi 16 janvier 2017

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

En 2017, tous les fonctionnaires verront la mise en oeuvre d'une étape de l'application du protocole PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération). C'est-à-dire que leur grille indiciaire changera !

Les agents publics scrutent chaque année leur feuille de paie du mois de janvier, guettant la baisse de leur salaire net !

Cette année n'échappera pas à ce rituel en raison de l'application de la loi Woerth 2010 sur les retraites qui prévoit l'alignement des cotisations retraites des fonctionnaires sur celles des salariés. Ce sera chose faite en 2020. Les différences de taux de cotisation n'existeront plus entre les salariés du privé et les fonctionnaires.

Parallèlement, la CNAV et l'IRCANTEC (pour les agents contractuels) procèdent aussi à des hausses de cotisation.

Mais cette année, grâce à l'application du protocole PPCR, les fonctionnaires constateront d'autres changements.

Une première étape de transformation de primes en points d'indice a été engagée en 2016 pour les agents de catégorie B (+6 points).

Une seconde étape de transformation débute :

- au 1er janvier 2017 : de 4 points majorés pour les catégories C ;
- au 1er janvier 2017 : de 4 points majorés pour les catégories A ;
- au 1er janvier 2018 : de 5 points majorés complémentaires pour les catégories A, soit 9 points au total.

Elle sera couplée avec une **première revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie A et B** et **un passage de 4 grades à 3 pour les agents de catégorie C**.

Hausse du point d'indice

Dès le 1er février, une nouvelle hausse de 0,6% de la valeur du point d'indice est prévue. En un an, la hausse sera de 1,2%. Elle est à comparer avec le taux de

Copyright © UNSA Fonction publique